

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION INDIVIDUEL 2020

1. Programme

Le centre équestre de Condrieu propose des programmes sportifs permettant de participer à une ou des séance(s) d'activité(s) sportive(s) encadrée(s).

2. Modalités d'Inscription

Les inscriptions aux activités se font directement auprès du centre aux jours et heures d'ouverture d'accueil du public.

La totalité du prix doit être soldée avant le début des activités.

Pour les inscriptions à l'année (engagement de 10 mois). Il sera possible de fractionner vos paiements en dix chèques.

3. Prix

Les prix des programmes ont été calculés en fonctions des conditions économiques connues au moment de l'impression des supports de communication. Ils n'ont pas de valeurs contractuelle et vous sont confirmés lors de votre inscription.

4. Condition de participation au programme

L'inscription à un programme sportif est nominative. Il ne vous est pas permis de céder ou transférer votre place à quiconque de quelque manière que ce soit, à titre gratuit ou onéreux. Avant toute inscription, nous vous recommandons de consulter un médecin afin d'obtenir un certificat d'aptitude à la pratique de l'activité sportive concernée. Dans le cadre de certaines activités spécifiques, un certificat médical de non contre indication à la pratique concernée (dont l'ancienneté ne devra pas excéder un an), sera demandé pour l'accès aux espaces sportifs ou séances d'activités sportives.

5. Modification / Annulation d'un programme

➤ ***Du fait du centre équestre***

Avant le début du programme, le centre équestre de Condrieu peut être contraint d'en modifier un élément essentiel ou de l'annuler si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, en raison d'évènements imprévisibles qui ne lui seraient pas imputables (y compris fermetures techniques), en raison de motifs inspirés par l'intérêt général ou la sécurité des participants. Le centre équestre informera les participants de ces modifications et s'efforcera de proposer des éléments de substitution d'une valeur similaire.

Au cours du programme, le centre équestre peut être contraint d'interrompre les activités ou d'y apporter des aménagements en fonction des impératifs de sécurité ou des conditions climatiques du moment. Dans ce cas, seuls les responsables de l'encadrement sont habilités à prendre la ou les décisions nécessaires. Ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

➤ ***De votre fait***

Toute notification d'annulation, d'interruption ou de modification d'un programme en cours ou à venir, doit être adressée par écrit au centre équestre où se déroule le programme, à l'adresse indiquée sur la confirmation d'inscription. Seules les résiliations d'abonnement de longue durée (égal ou supérieur à six mois) résultant d'un empêchement définitif médicalement constaté, ou d'un déménagement professionnel dûment justifié, sont susceptibles de donner lieu au remboursement de l'abonnement au prorata des séances non effectuées.

Dans les autres cas, le centre équestre ne procédera à aucun remboursement des sommes versées ou des séances non consommées.

➤ **Rattrapage des cours**

Pour une bonne organisation, en cas d'absence à un cours, vous devez prévenir le moniteur au plus tôt. Vous pourrez (pour raison personnelle) rattraper jusqu'à 2 cours maximum dans l'année (période de septembre à juin).

Ces séances se rattraperont sur un autre créneau horaire du niveau du cavalier.

6. Assurance

Au moment de l'inscription, la licence fédéral d'équitation sera obligatoire. Celle-ci propose les garanties d'assurance suivante :

- Responsabilité civile vis à vis d'un tiers.
- Assurance individuelle du cavalier

Pour plus de précision se rendre sur www.ffe.com

Pour toutes autres garanties d'assurance non incluses (Assurance annulation, Interruption, Vol) nous vous conseillons vivement de consulter votre propre couverture personnelle.

7. Règlement Intérieur

Votre accès aux espaces du centre équestre de Condrieu at aux programmes est règlementé et suppose le strict respect du règlement intérieur. Celui-ci est porté à la connaissance de tous par voie d'affichage dans les locaux du centre. Vous vous engagez par conséquent à respecter en toutes circonstances les consignes de bonne conduite, d'hygiène et de sécurité qui pourrait qui pourraient vous être données par le personnel du centre.

A défaut, le centre équestre se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien être des autres participants. Aucune indemnité ne sera due à ce titre.

8. Matériel

Les matériels fournis varient d'un programme à l'autre. Pour certain programme, seul le matériel collectif ou lourd est prévu. Vous devez donc vérifier dans les informations fournies lors de votre inscription quel type de matériel personnel emporter.

Important : tout matériel ou effet personnel vous appartenant reste sous votre responsabilité en cas de vol ou de dommage survenant au cours d'un programme, la responsabilité du centre équestre de Condrieu ne pouvant être recherchée à ce titre.

10- Informatique

En application de l'article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour que votre inscription puisse être traitée par nos services. Vos réponses sont obligatoires, le défaut de réponse rendant impossible votre inscription par nos services. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, envoyez votre demande par courrier à l'adresse

Centre équestre – Poney club de Condrieu.

6 chemin des Chaudières. 69420 Condrieu

Tel : 06.26.64.25.58

mail : ce.de.condrieu@gmail.com

Siret : 833 918 667 00019

APE :0143Z